

**AVIS PUBLIC**  
**Demande de dérogation mineure**  
**aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**, avis public est par le présent donné qu'une consultation publique débutera en date de ce jour par avis publié sur le site Internet de la Ville. Toute personne intéressée à émettre un avis sur cette dérogation ou obtenir des informations supplémentaires doit faire parvenir ses commentaires par écrit par courrier au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, Québec (GOC 2Bo) ou par courriel à l'adresse suivante : [greffe@villeneuve-richmond.com](mailto:greffe@villeneuve-richmond.com), **et ce, au plus tard le 28 juillet 2021**. Pour de plus amples informations, vous pouvez également communiquer avec M. Jean-Sébastien Bourque au 418 392-7000, poste 9-229.

Un rapport de ces commentaires sera soumis au Conseil municipal qui par la suite statuera sur cette demande lors de la séance du 2 août 2021.

**133, rue Melanson**

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 5.3.2 – Normes applicables aux usages domestiques

- Autoriser un usage domestique à l'intérieur d'un bâtiment secondaire, soit un atelier de couture.
- Autoriser une superficie maximale de l'usage domestique supérieure aux 35,0 mètres carrés prescrits soit 55,7 mètres carrés.

Donné à New Richmond  
Ce 12<sup>e</sup> jour de juillet 2021

Céline LeBlanc  
Greffière